



Assemblée générale

Distr. générale
8 mai 2021
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-quatrième session
Vienne, 29 juin-16 juillet 2021

Coopération et assistance techniques

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat au cours de la période considérée	2
A. Partenariats et initiatives régionales	2
B. Autres activités de coopération et d'assistance techniques	10
C. Concours de plaidoiries relatives au droit commercial international	21



I. Introduction

1. La présente note porte sur les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (période considérée). Sauf indication contraire, toutes les activités qui y sont rapportées ont été entreprises en ligne, en application des mesures liées à la pandémie de COVID-19.

2. D'autres notes du Secrétariat rendent compte d'activités connexes : Présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, [A/CN.9/1057](#) ; Diffusion de l'information et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes, y compris un rapport sur le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et les précisions, [A/CN.9/1059](#); et État des conventions et des lois types et fonctionnement du Registre sur la transparence, [A/CN.9/1056](#).

II. Principales activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat au cours de la période considérée

3. Les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat sont regroupées en trois domaines : **mieux faire connaître** les textes de la CNUDCI **et en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation** ; **fournir des conseils et une assistance** aux États sur l'adoption et l'utilisation de ces textes (par exemple, par l'examen des projets de législation d'application) ; et **renforcer les capacités** pour en appuyer l'utilisation efficace, la mise en œuvre et l'interprétation uniforme (notamment au moyen d'activités de formation pour les juges et les juristes)¹.

4. Compte tenu de l'impact des mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a adapté la mise en œuvre de ses activités et a renforcé sa présence en ligne au point d'y organiser presque toutes les activités, soit sur une plateforme qu'il héberge et administre, soit au moyen de présentations lors de manifestations en ligne. La note [A/CN.9/1059](#) fait le point sur ce domaine d'activité et résume l'ensemble des activités visant à favoriser l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI au cours de la période considérée.

A. Partenariats et initiatives régionales

5. Le Secrétariat a collaboré avec les gouvernements, organisations internationales et régionales, organismes de développement multilatéraux et régionaux, associations professionnelles, organisations de praticiens, chambres de commerce et centres d'arbitrage suivants dans le cadre de ses activités de coopération et d'assistance techniques.

¹ Pour une description plus détaillée des activités, de leurs objectifs, de leur stratégie et de leur approche, voir Coopération et assistance techniques ([A/CN.9/980/Rev.1](#)) et la Note d'orientation sur le renforcement de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies aux États qui en font la demande en vue de mettre en œuvre des réformes rationnelles du droit commercial. La Commission a approuvé cette note d'orientation – voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 17 (A/71/17)*, par. 262 (dont le texte est disponible à l'adresse https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/frenchguidance_note.pdf).

1. Partenariats formels avec des États et des gouvernements

6. Au cours de la période considérée, les principaux partenariats avec des gouvernements ont été les suivants :

Singapour²

7. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat et le Ministère de la justice de Singapour collaborent afin de promouvoir l'élaboration, la compréhension et l'utilisation de la médiation internationale et d'autres méthodes de règlement des différends entre entreprises et entre investisseurs et États, et pour soutenir la promotion et l'utilisation harmonisée de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (la « Convention de Singapour sur la médiation ») et d'autres instruments de la CNUDCI.

8. Le Secrétariat a ainsi pris part à une manifestation en ligne (Singapour, le 12 septembre 2020) célébrant l'entrée en vigueur de la Convention de Singapour sur la médiation organisée dans le cadre de l'Académie de la CNUDCI, au cours de laquelle le Conseiller juridique de l'ONU a pris la parole (le texte de la Convention est disponible sur le site Web de la CNUDCI : <https://uncitral.un.org/fr/content/convention-des-nations-unies-sur-les-accords-de-r%C3%A8glement-internationaux-issus-de-la>).

Chine³

9. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat collabore avec le Ministère chinois du commerce pour mener des activités de renforcement des capacités afin de mettre en place un environnement juridique favorable au commerce et aux investissements internationaux.

10. L'un des principaux résultats obtenus au cours de la période considérée a été la production de supports pédagogiques en ligne, avec l'appui du Ministère du commerce et l'apport technique d'organisations partenaires. Le programme proposé vise à aider les participants à approfondir et renforcer leur compréhension de la CNUDCI, de ses activités et de ses textes. Il s'adresse principalement aux représentants des missions permanentes, aux personnes susceptibles d'intégrer les délégations participant aux travaux de la CNUDCI et aux fonctionnaires nationaux qui travaillent sur des questions en rapport avec la CNUDCI et qui pourraient solliciter des activités d'assistance technique ou de renforcement des capacités.

11. La première série de modules comprend une présentation de la CNUDCI, de ses domaines d'activité et de sa contribution aux objectifs de développement durable. Elle est accessible depuis la page d'accueil du site Web de la CNUDCI⁴.

12. Une deuxième série de modules est en cours d'élaboration et porte sur les textes de la CNUDCI dans les domaines du règlement des différends, des partenariats public-privé et des marchés publics, de la Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et du commerce électronique. La publication de ces modules sur le site web de la CNUDCI est prévue dans le courant de la prochaine période.

13. Les autres activités menées au titre de ce partenariat durant la période considérée comprennent la participation à diverses manifestations et la présentation de textes pertinents de la CNUDCI à ces occasions :

a) Colloque international sur l'économie numérique et le règlement des différends en ligne, coorganisé par la CNUDCI, le Ministère chinois du commerce,

² Un mémorandum d'accord a été conclu avec Singapour le 7 août 2019.

³ Un mémorandum d'accord a été conclu avec le Ministère du commerce de la République populaire de Chine le 7 août 2019.

⁴ Les modules sont actuellement disponibles en anglais et la production d'autres versions linguistiques, à commencer par le chinois, est en cours. Pour plus de précisions sur la première série, voir la note 1059.

l'Institut de droit international de l'Académie chinoise des sciences sociales, l'Académie chinoise du droit de l'arbitrage et le Conseil international pour l'arbitrage commercial, qui a mis l'accent sur les pratiques en ligne en Chine (Beijing, 15 et 16 octobre 2020) ;

b) Sommet international sur l'arbitrage de Shanghai, organisé par la Commission d'arbitrage économique et commercial international de Shanghai (Shanghai (Chine), 6 novembre 2020) ;

c) Réunion inaugurale de l'Organisation de prévention et de règlement des différends commerciaux internationaux, organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif créée et établie conjointement par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et la Chambre de commerce internationale de Chine (Beijing, 15 novembre 2020) ;

d) Sommet international de la médiation 2020, consacré aux différents mécanismes de résolution des litiges commerciaux dans le contexte de la mondialisation, coorganisé par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international et la municipalité de Dongguan (Dongguan (Chine), 17 et 18 novembre 2020) ;

e) Troisième forum international de coopération commerciale et juridique, organisé par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international, portant sur la transformation du modèle économique et commercial international et la restructuration de la chaîne de valeur mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 (Changsha (Chine), 1^{er} décembre 2020) ;

f) Cérémonie inaugurale du groupe d'experts du Conseil chinois pour la promotion du commerce international, appelé à participer aux délibérations de la CNUDCI en qualité d'observateur, et de ses six groupes de travail reflétant les travaux législatifs en cours à la CNUDCI (Beijing, 22 décembre 2020).

Hong Kong (Chine)⁵

14. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat collabore avec le gouvernement de Hong Kong (Chine), afin de promouvoir le développement et une meilleure compréhension du droit commercial international, y compris la résolution des différends en matière de commerce et d'investissement. La réunion inaugurale de la Plateforme inclusive mondiale d'innovation juridique sur le règlement des différends en ligne (iGLIP on ODR) s'est tenue le 18 mars 2021, au titre de cette collaboration. Des précisions sont données à cet égard dans une autre note du Secrétariat⁶.

Arabie saoudite

15. Le 19 mai 2020, le Secrétariat a conclu avec le Royaume d'Arabie saoudite un mémorandum de collaboration, aux termes duquel les deux parties sont convenues de coopérer pour renforcer les capacités et élaborer des programmes de réforme du droit commercial. Il s'est employé, avec le concours du Ministère du commerce et du Centre national de compétitivité, à mettre en œuvre le plan de travail convenu dans le mémorandum.

16. Dans ce cadre, le Secrétariat a dispensé des conseils et une assistance dans les domaines de l'arbitrage ; du droit commercial, en portant une attention particulière aux contrats conclus par les opérateurs économiques ; du droit des sociétés, en portant une attention particulière aux entités économiques simplifiées et aux registres du commerce ; de l'insolvabilité, en portant une attention particulière aux aspects transfrontières ; au commerce électronique, en portant une attention particulière à la mise en place d'un vaste cadre législatif propice à l'économie numérique ; et à la

⁵ Un mémorandum d'accord a été conclu le Gouvernement de Hong Kong (Chine) le 4 novembre 2019.

⁶ Voir Questions juridiques liées à l'économie numérique (y compris le règlement des différends) – rapport d'activité, A/CN.9/1064/Add.4.

vente de marchandises, en vue de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

17. Le Secrétariat a également fourni une analyse des lacunes du droit commercial saoudien au regard des textes de la CNUDCI, afin de cerner les domaines qui appellent une réforme juridique. Un travail conjoint, comprenant une évaluation des besoins et des conseils au sujet des interactions avec les parties prenantes dans le cadre de consultations publiques, a aussi été entrepris pour élaborer une méthodologie de réforme du droit commercial.

18. Les autres activités menées dans le cadre de cette collaboration sont les suivantes :

a) **Conseils et assistance** concernant un projet de règles en matière d'insolvabilité internationale pour l'Arabie saoudite, afin d'assurer la cohérence avec la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (LTI) ;

b) **Conseils et assistance** concernant des projets de loi relatifs à l'enregistrement des entreprises en Arabie saoudite ;

c) Participation à un webinaire coorganisé par la CNUDCI et le Centre saoudien d'arbitrage commercial sur l'histoire, le contexte et l'avenir de la Convention de Singapour (Riyad, 13 août 2021) ;

d) Participation à un webinaire consacré à la CVIM et à d'autres outils de droit uniforme pour l'atténuation des risques contractuels, organisé par le Secrétariat et le Centre saoudien d'arbitrage commercial (Riyad, 27 août 2020).

2. Partenariats et initiatives conjointes avec des organisations

19. Au cours de la période considérée, des activités ont été menées au titre des partenariats et initiatives conjointes ci-après :

Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9 et 16

20. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec l'APEC, a obtenu une prolongation de son statut d'invité auprès du Comité économique et s'est vu accorder le statut d'invité auprès du Groupe d'experts de l'investissement. La CNUDCI conservera son statut d'invité auprès de ces deux instances jusqu'en 2023. En ce qui concerne la seconde, le Secrétariat a fait le point sur les progrès réalisés par le Groupe de travail III sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États en novembre 2020 et février 2021.

Agence allemande de coopération internationale (GIZ)

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 8, 9 et 16

21. Le Secrétariat met en œuvre un projet d'une durée d'un an (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021) du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. Ce projet repose sur trois piliers : i) l'appui aux recherches susceptibles de faire avancer les options de réforme examinées par le Groupe de travail III qui présentent un intérêt particulier pour les États en développement ; ii) l'organisation de réunions intersessions sur des sujets examinés par le Groupe de travail III qui présentent un intérêt particulier pour les États en développement, destinées à stimuler les échanges, les délibérations, la réflexion et la contribution à l'élaboration de solutions ; iii) l'appui au Registre sur la transparence⁷, en vue de

⁷ Le Registre sur la transparence est un dépositaire des informations publiées établi en vertu de l'article 8 du Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités.

promouvoir les normes de transparence de la CNUDCI⁸ et, partant, la bonne gouvernance, avec une attention particulière portée aux États africains.

22. Des précisions sur les activités du Secrétariat visant à promouvoir les normes de transparence de la CNUDCI sont présentées dans la section B.13 ci-dessous⁹.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

23. Le Secrétariat a poursuivi sa **coopération** avec la BERD au titre d'une initiative conjointe sur le renforcement de la réglementation des marchés publics dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI)¹⁰, en lançant notamment un projet destiné à soutenir la réforme de la législation sur la passation de marchés publics et le passage au numérique en Ouzbékistan (Tachkent, 30 octobre 2020).

24. Les activités visant à **mieux faire connaître** la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et à en **promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'application** dans le cadre de cette initiative comprennent la participation et la fourniture de documents d'appui aux ateliers de **renforcement des capacités** suivants :

a) Cinquième conférence mondiale sur la passation de marchés, consacrée à l'adoption de normes mondiales en lieu et place des normes locales pour la passation de marchés publics (Rome, 6 juillet 2020) ;

b) Webinaire à l'intention des fonctionnaires et des praticiens sur les changements profonds et les facteurs de succès de la transition numérique dans le domaine de la passation de marchés publics (Londres, 15 juillet 2020) ;

c) Atelier sur la Loi type (Nottingham (Royaume-Uni), 9 janvier 2021) ;

d) Atelier sur la Loi type (Rome, 3 et 4 mars 2021).

25. En outre, toujours dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI, le Secrétariat a fourni une **assistance et des conseils législatifs** pour l'application de la Loi type, à savoir :

a) Pour un manuel de la BERD sur les compétences des tribunaux de contrôle des marchés publics, pour l'Ukraine, la Moldavie, la Tunisie et la Géorgie (travaux documentaires, novembre 2020) ;

b) Sur des projets de dispositions de la loi moldave relative à la passation de marchés publics (travaux documentaires, novembre 2020).

Organisation internationale du Travail (OIT) et programmes de master en droit commercial international et en gestion des marchés publics de l'Université de Turin

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

26. Le Secrétariat organise et dispense des formations dans le cadre de deux programmes de master en partenariat avec le Centre international de formation de l'OIT et l'Université de Turin, l'objectif étant de faire connaître les textes de la CNUDCI et de renforcer la capacité à les utiliser. Les formations encouragent la participation de personnes venant de pays en développement et en transition.

27. Le Secrétariat a contribué aux programmes en fournissant du matériel vidéo et en assurant des formations pour a) la onzième édition du master en droit commercial

⁸ Ensemble, le Règlement susdit de la CNUDCI, la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités et le Registre sur la transparence constituent les « normes de transparence de la CNUDCI ».

⁹ Pour plus de détails sur le fonctionnement du Registre sur la transparence, voir [A/CN.9/1056](#).

¹⁰ Voir Assistance et coopération techniques, [A/CN.9/753](#), par. 38 c). La portée géographique de l'initiative a depuis été étendue aux pays du sud-est de la Méditerranée.

international, et b) les quatorzième et quinzième éditions du master en gestion des marchés publics pour le développement durable (Turin (Italie), 9 avril 2020 et 10 et 11 mars 2021, respectivement).

28. La collaboration porte aussi sur la production des modules d'apprentissage en ligne mentionnés aux paragraphes 10 à 12 ci-dessus, qui seront également hébergés sur une plateforme web d'apprentissage à distance du Centre international de formation de l'OIT.

Partenariat des organisations internationales pour l'élaboration efficace de règles internationales

29. Comme il a été signalé ailleurs à la Commission, le Secrétariat continue de participer à un partenariat d'organisations internationales en vue d'assurer une élaboration efficace de règles internationales, sous la conduite de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a constitué un recueil des pratiques adoptées en la matière par les organisations internationales¹¹. Dans le cadre de cette collaboration, il a participé aux webinaires suivants, organisés par l'OCDE, et y a présenté des informations et des textes pertinents de la CNUDCI:

a) Riposte à la COVID-19 : le partenariat des organisations internationales en action (12 mai 2020) ;

b) Adaptation des procédures de prise de décisions en matière d'élaboration des règles et de réglementation d'urgence aux situations exceptionnelles (4 juin 2020) ;

c) Le rôle des organisations internationales investies de fonctions normatives pour aider leurs partenaires à gérer la crise mondiale (30 juin 2020) ;

d) Coordination entre les organisations internationales investies de fonctions normatives en vue de prendre des mesures conjointes face à une crise (21 juillet 2020).

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8 et 16

30. Le Secrétariat a poursuivi sa coopération avec l'OHADA pour faire mieux connaître les travaux et les textes de la CNUDCI, en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'utilisation au sein des États membres de l'Organisation¹² et encourager la coordination des efforts d'harmonisation au niveau régional en matière d'opérations électroniques.

31. Dans ce cadre, il a présenté les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique à l'ouverture de la cinquantième réunion du Conseil des ministres de l'OHADA (Bamako, 24 et 25 mars 2021).

32. Pour plus de précisions concernant une activité qui sera prochainement menée en collaboration avec l'OHADA et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), voir la note [A/CN.9/1059](#).

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

33. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat et l'OIF s'emploient à améliorer le cadre législatif du commerce électronique et de l'économie numérique dans l'espace francophone et préparent des actions communes de promotion et de renforcement des capacités liées aux textes de la CNUDCI dans les États membres de l'OIF pour les années à venir. Le Secrétariat a participé à une réunion d'experts sur

¹¹ Voir les activités de coordination, [A/CN.9/1059](#), section III.B.1. Comme indiqué dans ce document, le Secrétariat et l'OCDE accueilleront conjointement la huitième réunion annuelle du partenariat, les 13 et 14 septembre 2021, au cours de laquelle le recueil sera présenté.

¹² Principalement des pays d'Afrique de l'Ouest. La liste complète de ces États figure à l'adresse suivante : <https://www.ohada.org/les-etats-membres-de-lohada/>.

la gouvernance numérique organisée par l'OIF (Paris, 2 juillet 2020). L'OIF contribue aussi à la dimension inclusive des travaux du Groupe de travail III en assurant la coordination entre les délégations francophones. Pour plus de précisions concernant une activité qui sera prochainement menée en collaboration avec l'OIF et l'OHADA, voir Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes, y compris un rapport sur le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et les précis, [A/CN.9/1059](#).

Nations Unies/Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9 et 16

34. Le Secrétariat s'associe à la CESAP pour promouvoir l'utilisation des textes de la CNUDCI en tant qu'outils permettant la mise en œuvre des dispositions d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux relatives au commerce électronique et au commerce sans papier¹³, et a élaboré avec la CESAP et le Cadre intégré renforcé un guide pour l'évaluation de l'état de préparation à l'utilisation du commerce transfrontière sans papier, lancé le 9 décembre 2020¹⁴.

35. Les activités menées conjointement avec la CESAP au cours de la période considérée comprennent la présentation et la fourniture de documents d'appui pour les manifestations suivantes :

a) Webinaire du Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) de la Banque asiatique de développement (BAsD) sur le commerce électronique et le commerce sans papier (Manille, 3 septembre 2020) ;

b) Huitième réunion des groupes de travail juridique et technique du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, organisée par les Nations Unies/CESAP (Bangkok, 14-16 octobre 2020).

c) Sixième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier, organisée par les Nations Unies/CESAP (Bangkok, 25 et 26 janvier 2021) ;

d) Programme modulaire de formation sur la facilitation des opérations électroniques transfrontières et l'utilisation des signatures électroniques, organisé par l'Institut du Mékong (Bangkok, 3 mars 2021) ;

e) Atelier régional Asie-Pacifique de l'Organisation mondiale des douanes consacré à l'échange d'expériences en ligne sur les technologies de rupture (Bangkok, 24 mars 2021).

36. Les activités que le Secrétariat a menées en collaboration avec la CESAP et d'autres partenaires au cours de la période considérée sont présentées au paragraphe 48 ci-dessous.

Département du commerce des États-Unis, Programme de développement du droit commercial (CLDP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

37. Le Secrétariat s'est associé avec le CLDP pour fournir une assistance et des conseils législatifs et mener des activités de renforcement des capacités afin d'appuyer l'incorporation, l'utilisation et l'interprétation des textes de la CNUDCI sur le règlement des différends commerciaux (arbitrage et médiation), le commerce électronique, l'insolvabilité, les marchés publics et les sûretés mobilières. Il a donné un aperçu de la CNUDCI, de ses textes et de ses méthodes de travail aux membres du personnel du CLDP (Washington, 25 octobre 2020).

¹³ Voir [A/66/17](#), par. 240.

¹⁴ Consultable à l'adresse <https://readiness.digitalizetrade.org/>.

38. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat a également fourni des conseils et une assistance au Ministère péruvien de l'économie et des finances à propos de son projet de loi sur les marchés publics, notamment à l'occasion d'une série de webinaires sur la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (Washington et Lima, 7 octobre 2020-25 mars 2021).

Groupe de la Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI) et INSOL¹⁵

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 10 et 17

39. Le Secrétariat s'est associé avec le Groupe de la Banque mondiale, le FMI et INSOL pour élargir son action à l'intention des utilisateurs que visent les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité, en s'appuyant sur un réseau croissant d'experts et de partenaires.

40. Dans le cadre de ce partenariat, le Secrétariat, INSOL International et la Banque mondiale ont coorganisé des séminaires judiciaires régionaux sur les questions d'insolvabilité en Afrique et dans les pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord : le Forum judiciaire INSOL/Banque mondiale/CNUDCI pour l'Afrique, le 27 janvier 2021, et pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le 29 mars 2021.

Autres activités de collaboration régulières

41. En plus de ce qui précède, le Secrétariat collabore régulièrement avec les organisations ou initiatives suivantes :

a) Concours de plaidoiries en matière d'arbitrage international, notamment le Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Vienne – Hong Kong), le Concours de Madrid (Madrid), le Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort (Francfort) et le Concours de médiation et de négociation organisé par l'Association internationale du barreau et le Centre international d'arbitrage (Vienne) ; pour les activités pertinentes au cours de la période considérée, voir par. 73 à 80 ci-dessous ;

b) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Académie internationale de lutte contre la corruption (Laxenbourg (Autriche)), en matière de lutte contre la corruption dans la passation de marchés publics et dans d'autres domaines ; pour les activités pertinentes de la période considérée, voir document [A/CN.9/1059](#) ;

c) L'Organisation mondiale du commerce (OMC), en matière de renforcement des capacités et d'utilisation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics dans le cadre de l'adhésion à l'Accord sur les marchés publics de l'OMC ; pour une activité pertinente au cours de la période considérée, voir par. 59 b) ci-dessous ;

d) La Sustainable Infrastructure Foundation (SIF), afin de soutenir l'application du guide législatif sur les partenariats public-privé sur la plateforme SOURCE de la SIF dans ce domaine ; pour une activité pertinente au cours de la période considérée, voir le paragraphe 60 b) ci-dessous ;

e) La Banque mondiale, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), le Kozolchyk National Law Center et l'International Insolvency Institute, en matière de réformes du droit des sûretés mobilières¹⁶.

¹⁵ L'International Association of Restructuring, Insolvency & Bankruptcy Professionals (INSOL International) est une fédération mondiale d'associations nationales de comptables et de juristes spécialisés dans l'insolvabilité.

¹⁶ Voir Activités de coordination, [A/CN.9/1069](#), par. 35.

B. Autres activités de coopération et d'assistance techniques

42. D'autres activités de coopération et d'assistance techniques entreprises par le Secrétariat sont présentées ci-dessous, par domaine thématique.

1. Règlement des différends

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 9, 16 et 17

43. Le Secrétariat a **encouragé** l'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI dans ce domaine, en soutenant le processus de réforme du droit en cours dans divers pays. Il a également élaboré des outils destinés à renseigner sur l'application et l'interprétation des textes en question (voir le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI ou CLOUT)¹⁷.

44. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a contribué, en les coorganisant, en y participant ou d'une autre manière, à diverses manifestations, dont les suivantes :

a) Forum juridique de Saint-Pétersbourg 9 ½, sur les recours pendant la pandémie, (11 avril 2020, Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)) ;

b) Webinaire sur les institutions arbitrales – difficultés et perspectives, organisé par l'Institut péruvien d'arbitrage (Lima, 10 juin 2020) ;

c) Webinaire visant à donner un aperçu des droits d'auteur et des méthodes alternatives de règlement des différends – Convention sur les accords de règlement international résultant de la médiation, organisé par le Ministère colombien de l'intérieur (Direction nationale des droits d'auteur, Unité administrative spéciale) (Bogota, 18 juin 2020) ;

d) Table ronde de l'International Mediation Institute sur la médiation entre investisseurs et États (Singapour, 17 juillet 2020) ;

e) Comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus, dans le cadre de la collaboration avec l'Arabie saoudite, un webinaire sur l'histoire, le contexte et l'avenir de la Convention de Singapour coorganisé avec le Centre saoudien d'arbitrage commercial (Riyad, 13 août 2021) ;

f) Séminaire de médiation en ligne de l'Académie chinoise de droit de l'arbitrage célébrant l'entrée en vigueur de la Convention de Singapour sur la médiation (Beijing, 12 septembre 2020) ;

g) Sommet chinois sur l'arbitrage de 2020 organisé conjointement par la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC), le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et l'All China Lawyers Association (ACLA) à l'intention des fonctionnaires et des parties prenantes (22 septembre 2020) ;

h) Huitième Congrès annuel du Chartered Institute of Arbitrators (CI Arb) sur l'arbitrage international et national pendant la Semaine canadienne de l'arbitrage (24 septembre 2020) ;

i) Table ronde organisée par le bureau de Hong Kong de la Chambre de commerce internationale (CCI) lors de la semaine hongkongaise de l'arbitrage consacrée aux technologies numériques innovantes et à l'arbitrage international (Hong Kong (Chine), 19 octobre 2020) ;

¹⁷ Pour plus d'informations sur ces activités, voir Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes, y compris un rapport sur le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et les précis, [A/CN.9/1059](#), Section B.

- j) Conférence organisée par l'Académie colombienne de droit international de l'Université de La Sabana visant à promouvoir la Convention de Singapour auprès des milieux universitaires et judiciaires de Colombie (Bogota, 22 octobre 2020) ;
- k) Conférence préparatoire au Concours Willem C. Vis sur les limites de l'autonomie des parties dans l'arbitrage international, organisée par le Centro de Estudios de Derecho, Economía y Política (CEDEP) à l'intention des fonctionnaires nationaux, des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG) (Asunción, 29 octobre 2020) ;
- l) Réunion inaugurale du Centre international de médiation de Corée (Séoul, 13 novembre 2020) ;
- m) Trentième anniversaire de l'Union des avocats de la république du Bélarus (Minsk, 4 décembre 2020) ;
- n) Forum sur la médiation entre investisseurs et États du British Institute of International and Comparative Law (BIICL) (Londres, 8 décembre 2020) ;
- o) Webinaire sur la pratique de la médiation commerciale et la Convention de Singapour, organisé par l'Ordre national des avocats du Panama et le Centre pour le règlement des différends (Panama, 9 décembre 2020) ;
- p) Webinaire sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États à la CNUDCI, organisé par la faculté de droit de l'Université du Chili, et coparrainé par le Ministère des affaires étrangères et le Sous-secrétariat aux relations économiques (Santiago, 14 décembre 2020) ;
- q) Forum 2020 sur l'arbitrage ad hoc, organisé par Adhoc Arbitration, Russie (Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), 18 décembre 2020) ;
- r) Webinaire sur les nouvelles perspectives après l'entrée en vigueur de la Convention de Singapour, organisé par le Centre de recherche juridique de l'Université de Franche-Comté (CRJFC), l'Institut de finance et management d'Alger et d'autres (Paris, 6 janvier 2021) ;
- s) « 360° ADR – Midweek Talk » : la Convention de Singapour (Vienne, 27 janvier 2021) ;
- t) Journées de l'arbitrage à Vienne, organisées par le comité national autrichien de la Chambre de commerce internationale (CCI), le Centre international d'arbitrage de Vienne (VIAC), Arbitration Austria (Arb/Aut), la Fédération des jeunes praticiens de l'arbitrage autrichiens (YAAP), l'Annuaire autrichien de l'arbitrage international (AYIA) et la CNUDCI (Vienne, 12 février 2021) ;
- u) Webinaire sur la médiation et le genre, consacré à la gestion des différends dans un monde nouveau, organisé par le Jamaica International Arbitration Centre (Kingston, 17 février 2021) ;
- v) Célébration de l'entrée en vigueur de la Convention de New York en Sierra Leone organisée par le Center for International Law and Policy in Africa et l'Ordre des avocats de la Sierra Leone (Freetown, 25 février 2021) ;
- w) Atelier organisé dans le cadre du programme mené par la Banque mondiale en Tunisie à l'intention des négociateurs d'accords internationaux d'investissement (Tunis, 17 février 2021) ;
- x) Semaine de l'arbitrage d'investissement à Milan, organisée par l'Université degli Studi di Milano et la Cour européenne d'arbitrage (Milan, 18 février 2021) ;
- y) Débat sur le thème de l'arbitrage en 2030 – sculpter le nouveau demain, organisé par le Centre russe d'arbitrage à l'Institut russe d'arbitrage moderne (Moscou, 24 mars 2021), consacré aux textes existants et aux travaux exploratoires de la CNUDCI sur le règlement des différends dans l'économie numérique, le besoin

de souplesse et d'agilité dans l'environnement actuel et l'évolution du règlement des différends dans l'ère post-COVID-19.

45. Le Secrétariat a dispensé **des conseils et une assistance** pour l'incorporation dans le droit interne des textes de la CNUDCI sur l'arbitrage ou la médiation dans un certain nombre de pays dont les Bahamas, Israël, la Jamaïque, l'Ouzbékistan, le Panama, le Pérou, la Sierra Leone, le Timor-Leste, et au sujet du Règlement d'arbitrage de la Chambre des arbitres de l'Union des avocats (Belarus).

2. Commerce électronique

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 5, 8, 9 et 16

46. Le Secrétariat a mené les activités suivantes pour promouvoir l'adoption et l'application des textes de la CNUDCI dans ce domaine.

47. **Coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** pour réaliser des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique des pays les moins avancés, mises au point par la CNUCED, au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Iraq, au Niger et en République-Unie de Tanzanie, au titre de l'initiative « eTrade for all », coordonnée par la CNUCED, et organisation, en coopération avec le Gouvernement guatémaltèque et la CEPALC, d'un séminaire national en ligne sur les opérations électroniques (Guatemala, 3 décembre 2020). Dans ce cadre, la CNUDCI a aussi participé au débat du groupe de réflexion sur la formulation d'une stratégie de commerce électronique (Naypyitaw, 1^{er} et 4 septembre 2020) et à l'examen critique par les pairs du rapport de diagnostic sur l'élaboration d'une stratégie de commerce électronique pour le Myanmar.

48. **Coopération avec la CNUCED, la CESAP et la Banque mondiale** dans le cadre d'un projet intitulé « Faire progresser le développement des compétences du commerce électronique en Asie du Sud-Est dans le cadre du Programme de développement 2030 », au titre du programme TrainForTrade de la CNUCED. Ce projet vise à renforcer les capacités des acteurs des secteurs public et privé des pays d'Asie du Sud-Est pour les aider à utiliser la gestion de l'identité et les signatures électroniques pour le commerce et le développement. Au cours de la période considérée, un rapport a été établi sur l'identité numérique pour le commerce et le développement, présentant des études de cas en Asie du Sud-Est¹⁸. Pour plus de précisions concernant la poursuite de la coopération avec la CESAP, voir les paragraphes 34 à 36, ci-dessus.

49. **Activités visant à mieux faire connaître les textes relatifs au commerce électronique**, en particulier la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques, **et à en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'application**, en coopération avec l'Initiative sur les normes numériques de la CCI, qui s'emploie activement à promouvoir l'adoption de la Loi type, au moyen de présentations et de participations aux manifestations suivantes :

a) Table ronde virtuelle sur les documents électroniques et les incidences de la COVID-19, organisée par la CCI (Genève, 7 mai 2020) ;

b) Réunion du groupe de travail informel de l'OMC sur les MPME (Genève, 18 juin 2020) ;

c) Conférence en ligne sur le rôle joué par les technologies avancées pour surmonter les perturbations du commerce international liées à la COVID-19, organisée par le CEFAC-ONU (Genève, 2 juillet 2020) ;

d) Session Sibos de SWIFT sur le thème de l'effort commun de SWIFT, des Nations Unies et du Gouvernement de Singapour pour promouvoir la transition numérique du commerce (Singapour, 5 octobre 2020) ;

¹⁸ UNCTAD/DTL/KDB/2020/1, disponible à l'adresse https://unctad.org/system/files/official-document/dtlkdb2020d1_en.pdf.

e) Atelier organisé dans le cadre du Sommet sur la facilitation des échanges et l'innovation par la Chambre de commerce américaine du Pérou (Lima, 27 octobre 2020) ;

f) Conférence nationale de droit 2021 sur la vision de l'avenir organisée par l'Ordre des avocats du Sri Lanka (Colombo, 13 février 2021) ;

g) Forum 2021 sur le commerce mondial et la chaîne de blocs organisé par l'OMC (Genève, 30 mars 2021).

50. D'autres activités méritant d'être signalées ont notamment pris la forme d'exposés et de documents d'appui présentés lors des manifestations suivantes :

a) Webinaire sur les signatures et les opérations électroniques – ce qui fonctionne, ce qu'il faut de plus, et quelles sont les implications des règles commerciales proposées sur ce sujet, organisé par Third World Network (Genève, 11 mai 2020) ;

b) Examen de l'adhésion du Guatemala à la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (CCE) (Guatemala, 16 juin et 11 septembre 2020) ; voir aussi par. 47 ci-dessus) ;

c) PKI-Forum Russia 2020 – dix-huitième conférence internationale annuelle sur l'infrastructure à clefs publiques et la signature électronique (Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 15 septembre 2020) ;

d) Série de conférences sur les perspectives du commerce électronique - analyse du projet de document CONPES : onzième session sur les expériences internationales en matière de réglementation du commerce électronique, organisée par l'Université Externado (Bogotá, 17 septembre 2020) ;

e) Premier forum régional de la CEDEAO sur le commerce électronique (Abidjan, 9 et 10 décembre 2020) ;

f) Deuxième session de formation sur le commerce électronique dans le Pacifique, consacrée aux aspects juridiques et réglementaires (Sydney, 18 janvier 2021) ;

g) Webinaire sur les environnements commerciaux numériques sains en évolution, portant une attention particulière à la conception et à la mise en œuvre des règles de gestion d'identité et de service de confiance, dans le cadre d'une réunion de présentation à l'intention du Pakistan, dont la Commission a été informée dans une autre note (Islamabad et Vienne, 18 février 2021)¹⁹ ;

h) Webinaire sur les opérations électroniques et les textes de la CNUDCI, organisé par la Law Association of Trinidad and Tobago (Port of Spain, 4 mars 2021).

51. **Fourniture de conseils et d'assistance** pour l'incorporation des textes de la CNUDCI sur le commerce électronique. Dans ce domaine, ont été menées notamment les activités suivantes :

a) Aide au Gouvernement kiribatien pour son projet de loi sur les opérations électroniques et son travail d'analyse dans la perspective d'une adoption éventuelle de la CCE. Kiribati a adhéré à la CCE le 21 avril 2020 ;

b) Contribution à la rédaction des législations sur les opérations et les signatures électroniques de la République démocratique du Congo et de Maurice.

52. Grâce à l'aide à la rédaction juridique fournie par le Secrétariat au cours des périodes précédentes, l'Afghanistan a adopté, au cours de la période considérée, une législation qui se fonde sur les textes de la CNUDCI sur le commerce électronique²⁰.

¹⁹ Voir la note [A/CN.9/1059](#).

²⁰ Voir Assistance et coopération techniques, [A/CN.9/1032](#), par. 42 b), note [A/CN.9/1056](#), Section II(h).

3. Insolvabilité

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 10 et 17

53. Le Secrétariat a mené des **actions de sensibilisation pour promouvoir la bonne compréhension** des textes de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité auprès des fonctionnaires, des magistrats, et des praticiens de l'insolvabilité et du droit, en présentant des exposés et en fournissant des documents d'appui à l'occasion des manifestations suivantes :

a) Conférence sur la loi applicable aux procédures d'insolvabilité internationales organisée par le Ministère de la justice et de l'administration de la République de Croatie, l'Université de Zagreb et INSOL (Zagreb, 18 et 19 septembre 2020) ;

b) Webinaire de la BERD sur la restructuration à l'ère de la COVID-19 – le droit en pratique (Londres, 26 octobre 2020) ;

c) Conférence annuelle 2020 de l'International Association of Insolvency Regulators (Hong Kong (Chine), 6 novembre 2020) ;

d) Webinaire sur le droit commercial transnational, l'insolvabilité, la restructuration, l'esprit d'entreprise – promouvoir le commerce et le développement après la pandémie, coorganisé avec le Centre de droit commercial international de l'Université nationale de droit (New Delhi, 7 janvier 2021)²¹ ;

e) Conférence sur les procédures de restructuration et d'insolvabilité internationales, organisée par l'Académie de droit européen (Trèves (Allemagne), 24-26 février 2021).

54. Le Secrétariat a également fourni **des conseils et une assistance** au Pérou et à l'Arabie saoudite²² concernant leurs règles en matière d'insolvabilité internationale, afin d'en assurer la cohérence avec la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (LTI).

55. Les activités dans ce domaine menées en collaboration avec la Banque mondiale et INSOL sont exposées au paragraphe 40 ci-dessus.

56. Les activités d'appui menées avant la période considérée au Brésil, au Myanmar et au Panama, ainsi que dans la zone économique spéciale du Marché mondial d'Abu Dhabi, ont débouché sur l'adoption d'une législation et de règles fondées sur la LTI²³.

4. MPME

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 8 et 9

57. Le Secrétariat a mené des **actions de sensibilisation pour promouvoir la bonne compréhension** du Guide législatif de la CNUDCI sur les grands principes d'un registre des entreprises et du projet de guide législatif sur une entité à responsabilité limitée de la CNUDCI auprès des fonctionnaires, des magistrats et des praticiens du droit, en présentant des exposés et en fournissant des documents d'appui à l'occasion des manifestations suivantes :

a) « Congreso Anual de Derecho Registral – CADER », congrès annuel sur le droit régissant l'enregistrement organisé par l'Escuela de Capacitación Registral, Superintendencia Nacional de los Registros Públicos (SUNARP) à l'intention des représentants de la fonction publique et du pouvoir judiciaire, des OIG et des praticiens (Lima, 5 décembre 2020) ;

²¹ Cette activité s'inscrivait dans le cadre de la série de manifestations de la Journée de la CNUDCI en Asie-Pacifique, dont il est rendu compte dans la note [A/CN.9/1057](#).

²² L'assistance apportée à l'Arabie saoudite s'inscrivait dans le cadre de la collaboration entre le Gouvernement et le Secrétariat décrite aux paragraphes 15 à 18 ci-dessus.

²³ Voir la note [A/CN.9/1056](#), section II f).

b) Webinaire sur la promotion de l'intégration des MPME dans le secteur formel au moyen de l'atelier sur le modèle d'entreprise coopérative organisé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Autorité kényane chargées des microentreprises et petites sociétés (MSEA) (Nairobi, 11 mars 2021) ;

c) Webinaire organisé par UNIDROIT sur le projet « Structures juridiques des entreprises agricoles » (Rome, 16 avril 2021) ;

d) Groupe de travail informel de l'Organisation mondiale du commerce sur les MPME visant à expliquer la valeur et le processus d'adoption de la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques pour les MPME (Genève, 18 juin 2020).

5. Activités réalisées dans les domaines de la passation de marchés et du développement des infrastructures

Passation des marchés publics

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 8, 9, 10, 12, 16 et 17

58. Outre les activités menées dans le cadre de l'initiative de la BERD et de la CNUDCI, et en collaboration avec la CLDP, dont il est fait état aux paragraphes 23-25 et 37-38 ci-dessus, le Secrétariat s'est employé **à mieux faire connaître la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics et à en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'application** en intervenant et en fournissant des documents d'appui lors d'un webinaire sur la passation conjointe de marchés publics et l'innovation – enseignements transfrontières, destiné aux fonctionnaires, aux praticiens et aux universitaires (Washington et Turin (Italie), 24 septembre 2020).

59. Le Secrétariat a aussi **dispensé une assistance et des conseils législatifs, et mené des activités de renforcement des capacités** :

a) en participant à la réunion du Groupe de travail des experts en matière de marchés publics de l'OCDE du 28 octobre 2020 et en contribuant au projet de stratégie de l'OCDE pour les marchés publics au Costa Rica (travaux documentaires) ;

b) en présentant la Loi type lors de l'Atelier en ligne global avancé sur l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (Genève, 7-14 décembre 2020) ;

c) en élaborant des dispositions sur la durabilité environnementale pour les lois sur les marchés publics de la Géorgie et de la Moldavie (travaux documentaires, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement).

Partenariats public-privé (PPP)

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 16 et 17

60. Le Secrétariat a participé à des activités visant **à dispenser une assistance et des conseils législatifs, et à renforcer les capacités** d'utilisation des versions révisées du Guide législatif et des dispositions législatives types sur les PPP :

a) en soutenant l'élaboration d'un cadre juridique pour les PPP au Vietnam, et en fournissant des outils permettant de faciliter le recours à des méthodes appropriées de passation de marchés dans les PPP (travaux documentaires, 3 novembre 2020) ;

b) en intégrant les dispositions du guide législatif sur les PPP dans la plateforme SOURCE de la SIF, afin d'aider les administrations à définir, développer et gérer leurs projets d'infrastructure (travaux documentaires, février 2021).

6. Vente de marchandises

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8, 12 et 16

61. Le Secrétariat a continué de **promouvoir une adoption, une utilisation et une interprétation uniforme** plus larges de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et de la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises, telle que modifiée, et de **renforcer les capacités** à utiliser ces textes. Le Guide juridique sur les instruments de droit uniforme dans le domaine des contrats commerciaux internationaux (notamment de vente)²⁴, élaboré en collaboration avec la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) et UNIDROIT, servira à appuyer ces activités.

62. Le Secrétariat a organisé une série d'activité de sensibilisation et d'assistance technique pour célébrer le quarantième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises en 2020 (CISG@40). Les activités et manifestations organisées dans le cadre de l'initiative CISG@40 ont deux objectifs principaux : encourager une plus large participation des États, notamment en visant à atteindre le nombre de 100 États parties à la Convention ; et appuyer le renforcement des capacités concernant l'utilisation et l'interprétation uniforme de la Convention et des textes connexes de la CNUDCI. Plusieurs de ces activités ont permis d'aborder des questions touchant à la gestion des contrats compte tenu de la pandémie de COVID-19, notamment les dispositions relatives à l'exception d'inexécution involontaire.

63. À cette occasion, le Secrétariat a coorganisé les activités suivantes ou y a participé, en plus de celles dont il est rendu compte ailleurs²⁵ :

a) Conférences sur le droit commercial transnational à l'Université de Vienne, coorganisées par l'Université de Vienne et la CNUDCI (Vienne, octobre 2020) ;

b) Cycle de webinaires organisé en coopération avec le Centre de recherche juridique et économique de la faculté de droit de l'Université de Porto, à l'occasion de l'adhésion du Portugal à la CVIM (Porto (Portugal), février 2021)²⁶ ;

c) Webinaire sur la force majeure, les difficultés exceptionnelles et la pandémie de COVID-19, organisé par le Centre d'études juridiques, économiques et politiques (CEDEP) (Asuncion, 19 août 2020) ;

d) Webinaire sur la CVIM et d'autres outils de droit uniforme pour l'atténuation des risques contractuels, organisé par le Centre saoudien d'arbitrage commercial, dans le cadre de la collaboration entre l'Arabie saoudite et le Secrétariat, comme indiqué au paragraphe 18 ci-dessus (Riyad, 27 août 2020) ;

e) Webinaire sur les perspectives actuelles concernant la CVIM, organisé par la New York City Bar Association (New York, 1^{er} septembre 2020) ;

f) Webinaires consacrés à l'incidence de la CVIM sur les systèmes juridiques nationaux et à l'incidence de la CVIM sur le droit commercial international, organisés par le Center for Transnational Litigation, Arbitration, and Commercial Law de l'Université de New York (New York, 11 et 15 septembre 2020) ;

g) Conférence sur la contribution de la HCCH, de la CNUDCI et d'UNIDROIT à l'harmonisation du droit de la vente internationale, organisée par UNIDROIT (Rome, 22 septembre 2020)²⁷ ;

²⁴ Disponible à l'adresse : <https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/en/tripartiteguide.pdf>.

²⁵ Notamment dans la note A/CN.9/1057, paragraphe 2 a) et f).

²⁶ Comme indiqué dans la note A/CN.9/1056, section II a), le Portugal est devenu partie à la CVIM le 23 septembre 2020.

²⁷ Cette manifestation comportait aussi une participation en présentiel.

h) Webinaire organisé par l'Université Externado à l'occasion des 40 ans de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Bogotá, 24 septembre 2020) ;

i) Webinaire organisé par l'Association argentine de droit comparé, la faculté des sciences juridiques de l'Université del Salvador et ECSA Argentina à l'occasion des 40 ans de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Buenos Aires, 16 novembre 2020) ;

j) Webinaire sur la CVIM et un nouveau régime juridique pour le commerce international au Guatemala, organisé par la faculté de droit de l'Université Francisco Marroquín à l'occasion de l'entrée en vigueur de la CVIM au Guatemala (Guatemala, 20 janvier 2021)²⁸.

7. Sûretés mobilières

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 1, 8, 9 et 17

64. Le Secrétariat continue d'appuyer les réformes législatives basées sur les textes de la CNUDCI dans ce domaine. À ce titre, il a **conseillé** l'Azerbaïdjan et la Malaisie. Il continue aussi de suivre l'incorporation dans le droit interne et l'utilisation la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières.

65. Dans le cadre de sa participation continue au projet de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) relatif à la facilité de faire des affaires (Ease of Doing Business), le Secrétariat a **réalisé une étude comparative** des régimes régissant les sûretés mobilières en Malaisie et en République de Corée dans le but d'incorporer la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières (atelier « Ease of Doing Business » 2020 sur l'obtention de crédits, Séoul, 7 août 2020, et Conférence internationale 2020 sur la facilité à faire des affaires, Séoul, 4 décembre 2020).

8. Transport international de marchandises

Pertinence pour les objectifs de développement durable n^{os} 8 et 9

66. Le Secrétariat a continué de **promouvoir une adoption, une utilisation et une interprétation uniforme plus larges** des conventions de la CNUDCI en matière de transport, notamment la Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (New York, 2008) (les « Règles de Rotterdam »), et de **renforcer les capacités** d'utilisation de ces conventions.

67. À cet effet, le Secrétariat a pris part aux activités suivantes :

a) Webinaire sur les règles actuellement applicables au transport maritime de marchandises et les perspectives d'avenir, organisé avec le Comité Maritime International (CMI), l'Association péruvienne de droit maritime et l'Institut ibéro-américain de droit maritime (Lima, 11 novembre 2020) ;

b) Webinaire sur la ratification des Règles de Hambourg par le Pérou, organisé avec le CMI, l'Association péruvienne de droit maritime et l'Institut ibéro-américain de droit maritime (Lima, 11 mars 2021).

²⁸ Comme indiqué dans la note État des conventions et des lois types et fonctionnement du Registre sur la transparence, A/CN.9/1056, Section II a), la CVIM est entrée en vigueur au Guatemala le 1^{er} janvier 2021.

9. Instruments de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage international fondé sur des traités

Pertinence pour les objectifs de développement durable nos 1, 4, 8, 9, 10, 12 et 16

68. Le Secrétariat s'est employé à **mieux faire connaître les normes de transparence de la CNUDCI²⁹ et à en promouvoir la bonne compréhension, l'adoption et l'application** au moyen des activités suivantes :

a) Diffusion de trois épisodes d'un podcast sur les normes de transparence de la CNUDCI : épisode I – un entretien avec la secrétaire de la CNUDCI sur le processus international de négociation des normes de transparence de la CNUDCI (le Règlement sur la transparence et la Convention) et sur les progrès réalisés à ce jour ; épisode II – un entretien avec M^{me} Leidylin Contreras, directrice adjointe, Direction du commerce extérieur, Ministère de l'industrie et du commerce, République dominicaine ; épisode III – points de vue des États défendeurs sur le règlement des différends entre investisseurs et États (Bogota, La Paz, Lima, Saint-Domingue et Vienne, du 29 avril au 27 juillet 2020) ;

b) Présentation des Normes de transparence de la CNUDCI au Ministère des affaires étrangères (département juridique), au Ministère du commerce et des relations économiques extérieures, au Ministère de la Justice, à d'autres ministères et à la Cour suprême du Turkménistan lors d'une réunion de présentation, dont la Commission a été informée dans une autre note (Ashgabat, 9 juin 2020)³⁰ ;

c) Webinaire sur les droits d'auteur et les modes alternatifs de règlement des litiges, organisé par la Direction nationale des droits d'auteur, Ministère colombien de l'intérieur (Bogota, 18 juin 2020)³¹ ;

d) Consultations avec la Direction du commerce extérieur du Ministère de l'industrie et du commerce de la République dominicaine sur les règles de transparence, le fonctionnement du Registre sur la transparence et la Convention de Maurice sur la transparence (Saint-Domingue, 2 juillet 2020) ;

e) Webinaire sur l'état de préparation de la région des Balkans occidentaux pour l'adoption et l'application de la Convention de Maurice sur la transparence et de la Convention de Singapour : Fonds régional ouvert pour le sud-est de l'Europe – Réforme juridique, harmonisation du cadre juridique de protection des investissements, négociation et rédaction efficaces d'un instrument/outil de protection des investissements, organisé par l'Agence allemande de coopération internationale (Tirana, Podgorica, Sarajevo, et Belgrade, 8 et 9 juillet 2020) ;

f) Session de renforcement des capacités à l'intention du gouvernement zimbabwéen (Harare, 2 novembre 2020) ;

g) Atelier de renforcement des capacités à l'intention des fonctionnaires du Myanmar consacré à la négociation et à la réforme des traités d'investissement – renforcement des capacités des pays les moins avancés et pays à faible revenu dans la région Asie-Pacifique (Yangon, 1^{er} décembre 2020) ;

h) Conférence sur les faits récents intervenus à la CNUDCI, organisée dans le cadre du quinzième concours de Hanovre préparatoire au Concours Willem C. Vis, première Semaine de Hanovre, Conférence préparatoire au Concours Willem C. Vis (Hanovre (Allemagne), 16 février 2021) ;

i) Déclaration faite lors du webinaire sur la transparence des arbitres dans l'arbitrage d'investissement, organisé par le Forum des jeunes arbitres de la CCI en

²⁹ La note [A/CN.9/1056](#) résume les informations publiées dans le Registre sur la transparence, qui est financé par la Commission européenne, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement.

³⁰ Voir la note [A/CN.9/1059](#).

³¹ Voir le paragraphe 44 c) ci-dessus.

marge du Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort (Francfort (Allemagne), 10 mars 2021) ;

j) Webinaire sur l'arbitrage international en matière d'investissements en Amérique latine et aux Caraïbes – état actuel et perspectives, organisé par l'Université Externado dans le cadre du huitième Concours d'arbitrage international en matière d'investissements (Bogota, 23 mars 2021).

69. La première édition de la **Journée de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes** s'est tenue au cours de la période considérée. S'inspirant de la Journée Asie-Pacifique de la CNUDCI³², cette édition comprenait une série de 30 manifestations en ligne, coorganisées par le Secrétariat et 34 universités et établissements d'enseignement supérieur dans 16 États d'Amérique latine et des Caraïbes, et s'est déroulée de novembre à décembre 2020. Des États de la région et des organisations internationales actives dans le domaine du droit commercial international [Association américaine de droit international privé (ASADIP), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA)] y ont aussi apporté leur concours.

70. La série de manifestations célébrant la création de la CNUDCI visait à sensibiliser les étudiants en droit aux normes de transparence de la CNUDCI et offrait aux États et organisations partenaires de la région une occasion d'illustrer leur attachement à l'égard des travaux de la CNUDCI. Des précisions supplémentaires concernant ces célébrations, leurs objectifs et leurs résultats, sont présentées dans un rapport 2020 sur la Journée de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes³³. Ce rapport fait ressortir la diversité des approches adoptées au cours des manifestations, dont certaines portaient sur l'adhésion à la Convention de Maurice sur la transparence, tandis que d'autres visaient à mieux faire connaître les normes de transparence de la CNUDCI ou traitaient de la transparence en tant que base de la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États.

71. Une manifestation préalable a été organisée avec l'ASADIP, avec l'appui technique du Centre d'études pour l'intégration économique au SIECA, à Guatemala, le 9 novembre 2020, pour lancer la série. Lors des manifestations principales, organisées avec les partenaires et institutions universitaires qui suivent, le Secrétariat a présenté les normes de transparence de la CNUDCI et d'autres sujets dont s'occupe la Commission.

a) Université nationale du Paraguay (Asuncion, 9 et 10 novembre 2020) ;

b) Université du centre éducatif latino-américain, en collaboration avec les associations Arbitration Alumni et Argentine Young Arbitrator Practitioners (Buenos Aires, 9 novembre 2020) ;

c) Université nationale Jose C. Paz (Buenos Aires, 9 novembre 2020) ;

d) Université nationale autonome du Honduras (UNAH), faculté des sciences juridiques, Programme de master en droit commercial, avec la collaboration de Lexincorp et de la Chambre de commerce de Tegucigalpa-Centre de conciliation et d'arbitrage (Tegucigalpa, 9, 16-18 et 23-25 novembre 2020) ;

e) Institut de technologie autonome, sous les auspices du Secrétariat aux affaires étrangères et du Secrétariat à l'économie (Mexico, 10 novembre 2020) ;

f) Faculté de droit de l'Université de Flores (Buenos Aires, 10 novembre 2020) ;

³² Voir, en outre, le Rapport 2020 sur le Journée de la CNUDCI en Asie-Pacifique, disponible sur la page d'accueil de la CNUDCI : uncitral.un.org.

³³ Le Rapport est disponible sur la page d'accueil de la CNUDCI : uncitral.un.org.

- g) Université pontificale catholique du Chili, Institut d'études internationales, sous les auspices de l'Académie diplomatique du Pérou et du Ministère des Affaires étrangères (Lima, 11 novembre 2020) ;
- h) Université pontificale catholique « Madre y Maestra » (PUCMM), faculté de droit (Saint-Domingue, 11 novembre 2020) ;
- i) Université de la République, faculté de droit (Montevideo, 11 novembre 2020) ;
- j) Université del Salvador, faculté des sciences juridiques (Buenos Aires, 12 novembre 2020) ;
- k) Université Austral, Université nationale du littoral, sous les auspices de l'ASADIP (Buenos Aires, 16 novembre 2020) ;
- l) Université pontificale Javeriana, faculté des sciences juridiques (Bogota, 17 novembre 2020) ;
- m) Université Externado de Colombie, conjointement avec son Groupe de recherche sur les contrats et le règlement des différends internationaux et son Département du droit des affaires (Bogota, 25-26 novembre 2020) ;
- n) Université del Valle, Programme de droit, sous les auspices du Ministère des affaires étrangères de Bolivie (État plurinational de), du Bureau du procureur général et la Chambre nationale de commerce (Cochabamba, La Paz, Sucre y Trinidad, 26 novembre 2020) ;
- o) Université du Panamá, faculté de droit et de sciences politiques, conjointement avec l'Ordre national des avocats et l'Association de droit international privé et comparé (Panama, 27 novembre 2020) ;
- p) Université San Francisco de Quito, Collège de jurisprudence, en collaboration avec l'Institut équatorien d'arbitrage (Quito, 1^{er} décembre 2020) ;
- q) Université fédérale Espirito Santo, programme de troisième cycle en droit, avec un consortium d'universités (de Minas Gerais, Brasilia, Rio Janeiro, Rio Grande do Sul) et la Fondation Getulio Vargas (Brasilia, 8 décembre 2020) ;
- r) Université ibéro-américaine, faculté de droit, sous les auspices de la Division du commerce extérieur et de la gestion des accords commerciaux du Ministère de l'industrie, du commerce et des MPME (Saint-Domingue, 8 décembre 2020) ;
- s) Université de Buenos Aires, faculté de droit (Buenos Aires, 9 décembre 2020) ;
- t) Université nationale de Quilmes, master en commerce et affaires internationales (Buenos Aires, 10 décembre 2020) ;
- u) Université catholique Andres Bello et Université Monteavila, sous les auspices de l'ASADIP et avec l'appui technique du Centre d'affaires pour la conciliation et l'arbitrage (Caracas, 10 décembre 2020) ;
- v) Université privée de Santa Cruz de la Sierra et Université privée bolivienne, sous les auspices du Ministère des affaires étrangères de Bolivie (État plurinational de), du Bureau du procureur général et de la Chambre nationale de commerce (La Paz, 11 décembre 2020) ;
- w) Université Dr. José Matias Delgado, sous les auspices du Ministère des affaires étrangères (San Salvador, 15 décembre 2020) ;
- x) Université latine du Costa Rica, sous les auspices du Ministère des relations extérieures, du Centre de conciliation et d'arbitrage, de la Chambre de commerce costarico-américaine (AmCham CR) et des Jeunes arbitres du Costa Rica (San José de Costa Rica, 16 décembre 2020).

72. Comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus, le Secrétariat a poursuivi sa coopération avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement pour promouvoir l'utilisation des normes de transparence de la CNUDCI en Europe du Sud-Est.

C. Concours de plaidoiries relatives au droit commercial international

1. Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis

73. Le Secrétariat a appuyé l'organisation du 28^e Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis, coparrainé par la Commission. Ses plaidoiries ont eu lieu du 27 mars au 1^{er} avril 2021 (avec un « Dachgeschoss » virtuel, accueillant plus de 10 stands, qui a servi avec succès de lieu de rencontre où plus de 2 350 visiteurs ont pu échanger des idées et nouer des liens)³⁴. En préparation du concours, une cinquantaine de débats préliminaires se sont tenus virtuellement. C'est l'équipe de la faculté de droit de Bucerius qui l'a emporté lors des plaidoiries.

74. Au total, 385 équipes, soit plus de 3 600 étudiants, arbitres et entraîneurs de 80 pays, ont participé aux épreuves écrites du concours. La part des femmes parmi les étudiants participants atteignait 62 %, ce qui laisse entrevoir plus de diversité dans le vivier futur des arbitres. Plus de 1 100 arbitres et 1 000 entraîneurs ont pris part aux plaidoiries.

75. Dans le cadre du dix-huitième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est), qui s'est tenu du 14 au 21 mars 2021, 147 équipes de 37 pays ont présenté les plaidoiries virtuelles. La représentation des femmes parmi les étudiants s'élevait à environ 60 %. Le concours a été remporté par l'équipe de la faculté de droit de l'Université de Fordham.

2. Autres concours

Concours d'arbitrage commercial international de Madrid – XIII Competición Internacional de Arbitraje y Derecho Mercantil

76. L'Université Carlos III de Madrid a organisé le treizième concours d'arbitrage commercial international à Madrid (coparrainé par la Commission), avec une participation de 31 équipes de 12 pays et 174 arbitres aux audiences qui se sont tenues du 12 au 16 avril 2021. C'est l'équipe de l'Université péruvienne de Ciencias Aplicadas qui l'a emporté.

Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort

77. Le treizième concours d'arbitrage d'investissement de Francfort (organisé conjointement par l'Institut Max-Planck d'histoire européenne du droit et Morgan, Lewis & Bockius LLP, et coparrainé par la Commission) s'est tenu du 8 au 19 mars. Il s'accompagnait de plusieurs manifestations parallèles. Plus de 160 étudiants représentant 43 équipes de 23 pays, et 60 entraîneurs et arbitres ont pris part aux épreuves orales mondiales. Plus de 90 équipes ont participé aux débats préliminaires et aux épreuves nationales chinoise et indienne. La part des femmes parmi les étudiants atteignait 55 %, ce qui laisse entrevoir plus de diversité dans le vivier futur des arbitres. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Université nationale de Singapour.

³⁴ Bien que les plaidoiries se déroulent en dehors de la période considérée, la participation du Secrétariat aux préparatifs du Concours s'étend de l'automne de l'année précédente jusqu'aux dates des épreuves. Le Secrétariat regroupe donc toutes les activités liées au Concours pour en rendre compte.

Huitième concours d'arbitrage international d'investissement

78. Le huitième concours d'arbitrage international d'investissement en langue espagnole, coorganisé par le Centre d'arbitrage commercial international de l'American University College of Law (AUWCL) et le Groupe de recherche sur les contrats et le règlement des différends internationaux (CYRCI) et coparrainé par la Commission, a vu s'affronter des équipes de 12 universités de 5 pays latino-américains à l'Université Externado de Colombia du 23 au 27 mars 2021. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Université nationale de Colombie.

Le concours d'arbitrage international d'investissement étranger direct

79. Le concours d'arbitrage international d'investissement étranger direct est organisé chaque année par le Center for International Legal Studies, en coopération avec la faculté de droit de l'Université de Suffolk, la faculté de droit de l'Université de Pepperdine, le Centre of European Law et l'Institut allemand de l'arbitrage. Lors du concours 2020, qui s'est déroulé en ligne d'octobre à novembre et a opposé 78 équipes de 12 pays, la procédure de l'affaire fictive examinée était régie par le règlement d'arbitrage de la CNUDCI. C'est l'équipe de l'Université de Malaya qui s'est imposée.

*Deuxième concours annuel de plaidoiries en arabe*³⁵

80. Le concours de plaidoiries en arabe du Centre saoudien d'arbitrage commercial, organisé en collaboration avec la CNUDCI et la CLDP, qui s'est tenu du 4 au 8 avril 2021, a rassemblé 54 équipes représentant 36 universités de 26 villes des pays du Conseil de coopération du Golfe. Le Secrétariat a pris part aux cérémonies du concours les 4 et 8 avril.

³⁵ Ibid.